



Cette annonce est contenue dans un communiqué publié le 7 décembre 2020, par le ministre délégué à la Présidence en charge de la Défense, Joseph Beti Assomo.

L'on apprend que ce recrutement va se dérouler du 1er février au 14 mars 2021. Au total 2200 commandos d'élite vont être enrôlés dans les rangs du BIR, une unité d'élite de l'armée camerounaise.

Peuvent faire acte de candidature : les jeunes camerounais de sexe masculin, âgés d'au moins 18 ans et de 23 ans au plus. Pour les conditions, il faut n'avoir jamais été condamné; être célibataire sans enfant à sa charge; être de bonne moralité; être physiquement apte à satisfaire aux épreuves médicales, intellectuelles et sportives prescrites; être titulaire d'au moins un CEP ou un FSLC; avoir une taille minimale de 1,66 mètre. Les dossiers de candidatures sont attendus au plus tard le 21 décembre 2020.

1 sur 2

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-PatrieREPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

MINISTRE DE LA DEFENSE

MINISTRY OF DEFENCE

Yaoundé, le 07 DEC 2020

N° 06080/CRP/MINDEF/01

COMMUNIQUE RADIO-PRESSE

LE MINISTRE DELEGUE A LA PRESIDENCE CHARGE DE LA DEFENSE
COMMUNIQUE :

Il est porté à la connaissance des jeunes Camerounais de **sex masculin**, désireux de faire carrière dans les Forces de Défense, qu'un recrutement spécial de **2.200** commandos d'élite au profit des Bataillons d'Intervention Rapide (**BIR**), se tiendra du **1^{er} février au 14 mars 2021 dans les chefs-lieux des dix Régions administratives du Cameroun.**

I - CONDITIONS A REMPLIR PAR LES CANDIDATS

- Etre de nationalité camerounaise ;
- être âgé de 18 ans au moins au 1^{er} janvier 2021 et de 23 ans au plus au 31 décembre 2021 (**c'est-à-dire être né entre le 31 décembre 1998 pour les plus âgés et le 1^{er} janvier 2003 pour les plus jeunes**) ;
- n'avoir jamais été condamné ;
- être célibataire sans enfant à charge ;
- être de bonne moralité ;
- être physiquement apte à satisfaire aux épreuves médicales, intellectuelles et sportives prescrites ;
- être titulaire au moins du CEP ou du FSLC ou d'un diplôme équivalent. **Toutefois, il est fortement recommandé aux candidats de présenter leurs diplômes les plus élevés ;**
- avoir une taille minimale de 1,66 mètre.

II - COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- 01 demande manuscrite timbrée à **1000 francs CFA**, signée du candidat et adressée à Monsieur le Ministre Délégué à la Présidence Chargé de la Défense ;
- 01 copie d'acte de naissance datant de moins de trois mois ;
- 01 copie certifiée conforme du diplôme présenté ;
- 01 attestation de présentation de l'original de diplôme ;

- 01 extrait du bulletin n°3 de casier judiciaire datant de moins de trois mois ;
- 01 fiche de renseignements dûment remplie ;
- 01 certificat de célibat ;
- 04 photos d'identité 4X4 du candidat, avec son nom au verso ;
- 01 photocopie **non légalisée** de la Carte Nationale d'Identité ou du Récépissé en tenant lieu ;
- 01 certificat de nationalité camerounaise délivré par les services compétents ;
- 01 enveloppe timbrée à **500 francs CFA** à l'adresse du candidat ;
- 01 curriculum vitae signé du candidat ;
- une somme de **5.000 francs CFA**, représentant les frais de participation au recrutement (**à déboursier lors de la visite médicale sommaire d'aptitude**) ;
- une somme de **20.000 francs CFA**, représentant les frais des visites médicales approfondies, **à verser par les candidats ayant satisfait aux épreuves de présélection.**

L'attention des candidats est attirée sur :

- l'obligation de concourir uniquement dans les chefs-lieux de leurs Régions d'origine ;
- l'interdiction de se marier avant 03 (trois) années de service effectif ;
- l'obligation de présenter des diplômes authentiques sous peine de poursuites judiciaires.

Par ailleurs, les candidats définitivement retenus devront présenter avant l'entrée au Centre d'Instruction Commando des BIR, l'**original de leur Carte Nationale d'Identité, sous peine de renvoi.**

Les dossiers de candidatures complets devront **de préférence**, être déposés dans les Postes de Commandement (PC) des Secteurs Militaires des Régions d'origine des candidats, ou, à défaut, dans les Postes de Commandement des Secteurs Militaires de leur Région de résidence, du **lundi 21 décembre 2020 jusqu'au vendredi 15 janvier 2021 à 15H30**, délai de rigueur./

Le Ministre Délégué à la Présidence
Général de la Défense

BETI ASSOMO Joseph